



10 octobre 2017




## Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le projet de PLU a été arrêté le 22 novembre 2016 par le conseil municipal de La Falaise, puis le 15 décembre 2016 par le conseil communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSeO).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, cette procédure est dorénavant conduite par GPSeO, ce en étroite collaboration avec la Commune.



 Une enquête publique portant sur le projet de révision du POS en PLU se déroulera du lundi 16 octobre au vendredi 17 novembre 2017 en mairie ou par internet. N'hésitez pas à y participer.

Par arrêté n° A2017\_89 du 26 septembre 2017, le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise a organisé l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU de la commune de La Falaise.

À cet effet, Madame Marie-Chantal MOULET, inspectrice divisionnaire TPE, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par décision du 2 août 2017 de la Présidente du Tribunal administratif de Versailles.

L'enquête se déroulera à la Mairie de La Falaise **du lundi 16 octobre au vendredi 17 novembre 2017 inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture : lundis, mardis et vendredis de 16h00 à 18h30.**

Pendant ces horaires, le dossier sera consultable en version papier et sur un poste informatique. Le dossier sera aussi consultable sur le site Internet : [www.gpseo.fr/urbanisme](http://www.gpseo.fr/urbanisme). Chacun pourra prendre connaissance du dossier et :

- soit consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie,
- soit les adresser par écrit à Madame le commissaire-enquêteur, Enquête sur le projet de PLU, Mairie de La Falaise - 6 rue des Grands Prés 78410 LA FALAISE,
- soit les adresser par courriel à : [enquete-publique-plu-la-falaise@gpseo.fr](mailto:enquete-publique-plu-la-falaise@gpseo.fr).

**Le commissaire-enquêteur assurera une permanence en Mairie :**

- **Lundi 16 octobre 2017 de 16h à 19h**
- **Mardi 7 novembre 2017 de 16h à 19h**
- **Vendredi 17 novembre 2017 de 16h à 19h.**

Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur, transmis dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête au Président de la Communauté Urbaine GPSeO qui en adressera une copie à Madame le Maire de La Falaise, seront tenus à la disposition du public à la Mairie.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de GPSeO sera compétent pour approuver le projet de PLU de La Falaise.

# La commune vous aide :



## 2<sup>ème</sup> RAPPEL

### Participation aux frais d'accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires pour l'année 2016/2017

Conscient des difficultés rencontrées par les familles pour la garde de leur(s) enfant(s) durant les vacances scolaires, notre commune ne pouvant proposer de structure d'accueil, le Conseil municipal, lors de sa séance du 20 septembre 2016, avait décidé à l'unanimité de renouveler cette aide financière :

- de 3 € par jour d'accueil et par enfant de 3 à 10 ans inclus
- pour leur accueil au sein d'une structure publique d'accueil de loisirs sans hébergement agréée pour les vacances scolaires de l'année 2016/2017, hors stages, séjours ou colonies de vacances.

*Pour faire la demande de versement, venir en mairie avec une pièce d'identité, la ou les factures correspondantes et un RIB pour le virement bancaire avant le 30 novembre 2017 (virement bancaire en décembre).*

### Participation aux frais de transport scolaire pour l'année 2017/2018

Lors de sa séance du 19 septembre écoulé, le Conseil municipal a décidé de renouveler sa participation aux frais de transport scolaire collectif de ses jeunes lycéens ou étudiants pour l'année scolaire 2017/2018 d'un montant maintenu à 30 €.

*Pour faire la demande de versement, venir en mairie avant le 30 novembre 2017 avec la carte de transport, une pièce d'identité, un certificat de scolarité et un RIB pour le virement bancaire.*



Une fois la date dépassée, aucune demande ne sera prise en compte.



## La Gendarmerie vous informe :

### Les 5 règles d'or pour les seniors



La gendarmerie vous conseille pour mieux vous protéger

1 - Je n'ouvre pas ma porte à un(e) inconnu(e) et j'utilise un entrebâilleur ou un viseur optique

2 - Je ne me fie pas aux brassards ou aux effets portés même si la personne est en uniforme

3 - Je ne divulgue en aucun cas l'endroit où je garde mes bijoux et mon argent liquide

4 - Je me méfie des démarcheurs trop entreprenants

5 - Au moindre doute, un seul numéro pour alerter la gendarmerie



**Pour contacter la brigade de gendarmerie de votre domicile :**

Brigade territoriale de gendarmerie de Maule  
35 boulevard Paul Barre 785820 MAULE - Tél. : 01 30 90 80 28

# Ouverture d'une nouvelle structure d'accueil des jeunes enfants

## Micro-crèche à Épône



Outre la Maison intercommunale de la Petite Enfance « Les Ifs » (crèche/halte-garderie) et les assistantes maternelles agréées de La Falaise, une micro-crèche « Nos enfants Chéris » de Théo & Théa vient d'ouvrir à Épône.

La micro-crèche « Nos enfants Chéris » est le fruit d'un travail long de conception et de démarches nécessaires à l'ouverture. Cette structure a été créée par la volonté de deux jeunes parents entrepreneurs d'apporter une solution hautement qualitative à l'accueil de jeunes enfants sur la ville d'Épône.

### Présentation de la Micro Crèche

L'équipe est composée de trois personnes :

- Mme DESVERGNES (Directrice Educatrice de Jeunes Enfants)
- et de deux personnes (Auxiliaire de Puériculture, Aide-Auxiliaire).



### Jours et horaires d'accueil

Les micro-crèches "Nos enfants chéris" de Théo & Théa sont ouvertes tous les jours, du lundi au vendredi, de 8h à 18h30. Elles sont fermées 5 semaines par an : 3 semaines en août, 1 semaine pendant les vacances de Noël et 1 semaine pendant les vacances de Pâques.

### Modes de garde

Les micro-crèches "Nos enfants chéris" de Théo & Théa sont à la fois des crèches privées et interentreprises et des haltes-garderies.

L'équipe assure un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence sur la base de temps plein ou temps partiel, en fonction des besoins de chaque famille.

Elle est ouverte aux habitants de la ville d'Épône, aux habitants des communes avoisinantes ainsi qu'aux salariés des entreprises ayant souscrit une convention avec les crèches.

## CONTACT

Micro-Crèche « Nos enfants chéris »  
62 bis avenue du Professeur Emile Sergent 78680 ÉPÔNE  
Tél. : 01 30 22 02 43  
@ : [epone@creches-theo-et-thea.com](mailto:epone@creches-theo-et-thea.com)  
Site internet : [www.creches-epone.fr](http://www.creches-epone.fr)



## Colis de Noël 2017 des Sages

Comme l'année passée, le Conseil municipal de La Falaise a décidé d'offrir le traditionnel colis de Noël aux Falaisiens de plus de 65 ans **sur inscription**. Les modalités de retrait vous seront délivrées ultérieurement.



### COUPON-INSCRIPTION - COLIS DE NOËL DES SAGES

À retourner en mairie avant le 31 octobre 2017 (boîte aux lettres)

NOM et prénom(s) .....

Date(s) de naissance .....

Adresse .....

Téléphone ..... Courriel .....

Inscription possible par courriel avec les informations demandées ci-dessus : [mairie.lafalaise@wanadoo.fr](mailto:mairie.lafalaise@wanadoo.fr)

## Amélioration de la collecte des déchets : Campagne de remplacement des bacs à ordures ménagères GRATUIT

À compter du mois de septembre, les habitants de votre commune pourront demander gratuitement le remplacement de leur bac à ordures ménagères. Une distribution progressive des bacs sera réalisée entre septembre et décembre chez l'habitant par la SOTREMA, prestataire actuel de bacs sur ce secteur.

Pour les informer de cette opération, la communauté urbaine va faire réaliser des supports de communication qui seront accrochés par les équipes de collectes aux bacs des emballages recyclables dès la rentrée.

### Pourquoi un nouveau bac ?

Pour faciliter la manipulation par les équipages de collecte.  
Pour améliorer le service.

### Quelle marche à suivre ?

Chaque famille est invitée à contacter la SOTREMA au n° vert 0 800 40 36 40 pour :

- Définir le volume de son futur bac en fonction du nombre d'habitants du foyer,
- Fixer un rendez-vous pour la livraison du bac à domicile,
- Si la famille le souhaite, elle pourra redonner son ancien bac, pour recyclage.

### Important - À savoir

- Une fois le nouveau bac livré, le dépôt en sac ne sera plus autorisé.
- Les habitants disposant déjà d'un bac et ne souhaitant pas se séparer de l'ancien ne pourront présenter qu'un seul bac à la collecte.
- Un seul bac sera distribué par foyer.
- Cette opération concerne les communes d'Épône, Gargenville, Guernes, Fontenay-Saint-Père, La Falaise, Mézières-sur-Seine et Saint-Martin-la-Garenne.

*La communauté urbaine gère vos déchets et répond à toutes vos questions.  
Infos déchets : 01 30 98 78 14*

Née le 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la fusion de 6 intercommunalités, Grand Paris Seine & Oise est la plus importante communauté urbaine de France. Fort de ses 500 km<sup>2</sup>, peuplé de plus de 400 000 habitants répartis dans 73 communes dont les pôles urbains de Mantes-la-Jolie, Les Mureaux et Poissy, ce territoire est relié à la capitale via l'A14, l'A13, la ligne J du Transilien et bénéficiera de l'arrivée du RER E EOLE en 2024. GPS&O est ainsi l'un des maillons stratégiques du Grand Paris, au cœur des grands projets de la vallée de la Seine. Aéronautique, automobile, robotique, écoconstruction, agriculture, facture instrumentale, enseignement supérieur font de ce territoire un laboratoire d'innovations.

Présidée par Philippe Tautou, maire de Verneuil-sur-Seine, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise compte 129 conseillers communautaires. Elle gère plusieurs compétences structurantes : mobilité et déplacements, développement économique, aménagement, habitat, voirie, culture, sport, environnement, déchets, eau et assainissement.